

DEFINITION DE L'INTERET  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SUD ALSACE LARGUE



# SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 COMPETENCES OBLIGATOIRES	3
2 COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES	4

Approuvé par délibération du conseil communautaire n° C20230402 du 13 avril 2023

# 1 COMPETENCES OBLIGATOIRES

## 1.1 EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'AC-TIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

---

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ Signalétique verticale et aménagement d'aires de loisirs, de parcours pédestres entre les communes membres ;
- ✓ Aménagement et entretien de futures bases de loisirs intercommunales ;
- ✓ Aménagement, gestion et entretien du relais nautique situé sur les communes de Danne-marie et Wolfersdorf ;
- ✓ Aménagement, entretien, extension, actions d'animation des lieux d'accueil touristiques appartenant à la communauté de communes ;
- ✓ Mise en place de la charte intercommunale de développement et d'aménagement servant de base à la mise en œuvre de programmations annuelles d'actions négociées avec l'en-semble des partenaires institutionnels ;
- ✓ Création et élaboration d'un GERPLAN ;
- ✓ Elaboration et animation d'une charte intercommunale en collaboration avec les structures intercommunales voisines ;
- ✓ Acquisition et échange de terrains et d'immeubles nécessaires au développement urbain et économique ; aux équipements collectifs ; à la protection du patrimoine, de la faune et de l'environnement ;
- ✓ Les Z.A.C. nouvelles et répertoriées dans le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Sundgau ou schéma de secteur et qui cumulent les critères suivants :
  - Ne sont pas des Z.A.C. à vocation économique (lesquelles relèveront du bloc de compétence développement économique) ;
  - Répondent aux priorités de développement de la communauté de communes et nécessitent l'exercice de plusieurs compétences intercommunales ;
  - Ont une surface minimale de 10 hectares.

## 1.2 EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

---

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ Les activités commerciales nouvelles dont la zone de chalandise et le rayonnement couvrent le périmètre intercommunal ;
- ✓ Les activités commerciales qui ne concurrencent pas d'autres activités commerciales existantes et de même type ou objet commercial sur le périmètre intercommunal ;
- ✓ Les activités commerciales qui s'installent dans les zones d'activités intercommunales ;
- ✓ Les activités commerciales et la politique du commerce en lien avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Grand Est.

# 2 COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

## 2.1 PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

---

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ L'entretien, l'extension, la gestion du Centre d'Initiation à la Nature et l'Environnement (CINE) d'Altenach ;
- ✓ Les actions d'incitation et de sensibilisation de la maîtrise de la demande d'énergie à destination du grand public ;
- ✓ Le soutien technique, la participation ou la réalisation d'aménagement, d'équipements ou d'études visant à la maîtrise de la demande d'énergie ou à l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre de projets d'initiative publique.

## 2.2 POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DONT LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ACTION, PAR DES OPERATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE, EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

---

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ La location, la gestion, l'entretien des logements dont la communauté de communes est propriétaire ;
- ✓ L'étude et la réalisation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;

- ✓ L'acquisition et la réhabilitation de logements sociaux à la demandes des communes ;
- ✓ La mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et des actions qui peuvent en découler ;
- ✓ La gestion de plusieurs logements d'urgence et à vocation sociale propriétés de la communauté de communes destinés prioritairement aux personnes défavorisées, en situation d'urgence ou en situation de solliciter l'octroi d'un logement social ou d'un logement à loyer modéré.

## 2.3 CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

---

Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels et sportifs suivants :

- ✓ La salle d'activités sportives intercommunale appelée Complexe Omni Sport Evolutif Couvert (COSEC) située à Dannemarie ;
- ✓ L'école de musique de la région de Dannemarie.

**Seront d'intérêt communautaire** la création, l'extension, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs propriétés de la communauté de communes.

## 2.4 ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

---

### 2.4.1 Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse :

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ La création, construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'accueil dédié à la petite enfance suivantes :
  - Les multi-accueils situés à Dannemarie et à Seppois le Bas
  - Relais Petite Enfance (RPE)
- ✓ La gestion d'accueil de loisirs périscolaire à vocation éducative (excluant les études surveillées, l'accompagnement à la scolarité, les garderies), de la Petite Section au CM2, le midi et le soir et, en plus uniquement à Seppois le Bas et Pfetterhouse, le matin.
- ✓ La gestion de restaurants scolaires de la Petite Section au CM2, en complément des accueils, et pour un effectif d'enfants minimum moyen de 14 enfants réguliers par jour,
- ✓ La gestion d'accueils de loisirs sans hébergement permanents à vocation éducative faisant de l'accueil périscolaire de la Petite Section au CM2 dans des locaux appartenant à la CCSAL

- ✓ La gestion d'un service d'animations Jeunesse organisant ou coordonnant des stages, des séjours, les accueils de loisirs saisonniers ou des actions pédagogiques d'initiation ou de découverte à vocation éducative à destination de l'enfance et de la jeunesse.
- ✓ L'organisation ou la coordination d'actions de soutien à la parentalité à travers les structures ou services intercommunaux.

#### 2.4.2 Actions en faveur des personnes âgées :

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ La M.A.R.P.A de la largue : dans le cadre du contrat de bail qui lie la Communauté de Communes à l'association de gestion de la M.A.R.P.A., la collectivité remplit ses obligations de propriétaire du bâtiment situé 5 rue du château à Seppois le Bas. La collectivité peut, si nécessaire, abonder au fonctionnement de cette structure.
- ✓ Participation à des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées.

#### 2.4.3 Actions tout public :

Est d'intérêt communautaire :

- ✓ L'élaboration, la mise en œuvre et l'animation d'une démarche de convention territoriale globale pour l'ensemble du territoire et la coordination des actions engagées.

### 2.5 CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

---

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ Les voiries communales et rues au droit de la dernière maison d'habitation desservant les bâtiments intercommunaux dédiés aux activités sportives, à l'environnement et au tourisme ;
- ✓ Les voiries concourant à l'optimisation des crues et à la protection des populations au risque d'inondations et pouvant être inscrites dans la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) III amont, Doller et Largue - TRI agglomération mulhousienne ;
- ✓ Les voiries communales desservant principalement les équipements liés à la collecte des déchets verts ;
- ✓ Les parkings et aires de stationnement existant dédiés aux compétences intercommunales et matière d'environnement (éducation à l'environnement, au covoiturage, au déploiement des véhicules électriques et bornes de recharge, etc.) et activités culturelles d'intérêt communautaire ;

- ✓ La création et l'aménagement d'itinéraires ou tronçons cyclables interconnectant les communes membres à l'itinéraire cyclable EuroVélo 6 situé sur le territoire communautaire ou en lien avec le schéma départemental d'itinéraires cyclables du Haut-Rhin.

---

## 44 COMMUNES - 22 800 HABITANTS

---

Altenach / Bollersdorf / Balschwiller / Bellemagny / Bernwiller / Bréchaumont / Bretten / Buethwiller  
Chavannes-sur-l'Etang / Dannemarie / Diefmatten / Eglingen / Elbach / Eteimbes / Falkwiller / Friesen  
Fulleren / Gildwiller / Gommersdorf / Guevenatten / Hagenbach / Hecken / Hindlingen / Largitzen  
Magny / Manspach / Mertzen / Montreux-Jeune / Montreux-Vieux / Mooslargue / Pfetterhouse  
Retzwiller / Romagny / Saint-Cosme / Saint-Ulrich / Seppois-le-Bas / Seppois-le-Haut / Sterenberg  
Strueth / Traubach-le-Bas / Traubach-le-Haut / Ueberstrass / Valdieu-Lutran / Wolfersdorf